

Eynar Leupold

Haute École Pédagogique, Fribourg, Allemagne

leupotrois@gmail.com

<https://orcid.org/0009-0001-4786-3669>

Jaillet, L. 2022. Les différences dans l'organisation étatique comme obstacle à la coopération transfrontalière en matière de communication sur le risque. In : Breugnot, J. (éd.), *Défis linguistiques et culturels pour la gestion des risques dans l'espace rhénan et ailleurs*. Peter Lang, p. 183-200.

Lorsqu'on habite proche du fossé rhénan, on est rappelé de temps en temps au risque que présente cette formation géologique. Le 1^{er} juin 2023, par exemple, un séisme de magnitude 3.1 sur l'échelle de Richter s'est déclenché autour de la ville de Mulhouse et de faibles secousses ont été ressenties jusqu'en Suisse et en Brisgau.

Mais ce ne sont pas seulement les risques d'évènements naturels qui ont incité l'auteur à faire une comparaison à la fois approfondie et détaillée entre les systèmes nationaux et les organismes publics en France et en Allemagne qui pourraient intervenir « au cas où » un évènement sanitaire, technologique ou terroriste, menacerait les citoyens dans la zone frontalière. Comme de tels évènements dépassent les frontières nationales, une réaction commune entre les institutions et organismes des pays concernés semble être raisonnable. Mais est-ce vraiment possible ?

L. Jaillet présente dans son article une brève analyse des structures en France et en Allemagne en se focalisant sur deux domaines, à savoir, la sécurité et la santé. Dans un premier temps, elle analyse les instances existantes dans les deux pays, en expliquant les institutions policières (Police, Gendarmerie, Landes- / Bundespolizei) et les structures de la sécurité civile (Sécurité civile, Pompiers, Feuerwehr et THW).

Quant au domaine de la santé, l'auteur met d'abord l'accent sur le système de la caisse d'assurance maladie généralisée en France en comparaison avec un double système en Allemagne, comprenant l'assurance maladie publique et un régime privé d'assurance maladie. Ensuite L. Jaillet jette un coup d'œil sur les institutions nationales en France et en Allemagne (Agences régionales de santé et Gesundheitsämter).

Les explications des réseaux de sécurité et de la santé sont claires et précises et illustrent la conclusion de l'auteure lorsqu'elle parle d'une « dysmétrie (...) particulièrement marquée entre la France centraliste et l'Allemagne fédérale (p.185). Ce constat - aussi vrai qu'il soit - est certes inquiétant pour affronter une crise naturelle, sanitaire ou sécuritaire dans la zone frontalière.

Sur la base de son analyse, et pour améliorer la situation actuelle, le plaidoyer de L. Jaillet va dans deux sens. Premièrement, identifier les partenaires compétents de coopération dans les domaines de la sécurité et de la santé dans chaque pays. Deuxièmement, utiliser les coopérations existantes pour arriver à la création d'un organisme spécifique supranational. Enfin, l'idée d'un « atlas administratif européen » semble plus que raisonnable.

En tant qu'habitant dans une région transfrontalière, on ne peut que suivre avec intérêt les nombreux instants de rencontres au niveau local entre les deux pays. La contribution très intéressante de L. Jaillet met en évidence un vrai problème administratif de coopération à un autre niveau. Son analyse ainsi que ses conclusions peuvent être comprises comme un signal pour entrer en action à l'heure.